

MOTIP Brake Cleaner

N° comm.: 000563, 200563

Fiche Technique



Éliminez facilement la saleté de vos freins avec le nettoyant pour freins MOTIP Brake Cleaner. Le nettoyant pour freins peut être utilisé sur les freins à tambour, les freins à disque, les garnitures de frein, les étriers et les sabots de frein. Le nettoyant pour freins a d'excellentes propriétés de dissolution, ne laisse aucun résidu et est non conducteur et non corrosif. Le nettoyeur pour freins MOTIP Brake Cleaner a un jet pulvérisateur puissant.

Qualité & propriétés

- Jet puissant
- Chaînes supportant des charges légères, fixations, verrous, outils, outils de jardinage, machines, mouvements, pédales, appareil de gym à domicile, rollers, patins, planches à roulettes.
- Ne laisse aucun résidu
- Non conducteur et non corrosif

Données physiques & chimiques

- Base: Hydrocarbures aliphatiques
- Nom de la couleur: transparent
- Odeur: Caractéristique
- Température de fonctionnement minimale: 10 °C
- Température de fonctionnement maximale: 25 °C
- Taux de pulvérisation: 4 - 5
- Pression de vapeur: 5500/20 bar
- Point d'inflammabilité: -12 °C
- Stabilité de stockage: 10 y
- Contenu: 500 ML

Mode d'emploi

- Avant utilisation, lisez attentivement les instructions sur l'emballage et agissez en conséquence.
- L'aérosol doit être à température ambiante.
- Meilleure température de traitement 10 à 25 °C.
- Avant utilisation, agitez l'aérosol.
- Couvrir les pièces laquées et plastiques.
- Pulvériser les pièces jusqu'à ce que la contamination ait disparu.
- Le nettoyant pour freins Power contaminé doit être considéré comme un déchet chimique.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du **Octobre 19, 2023** – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.